



DECLARATION LIMINAIRE

Comité Social d'Administration De la Fonction spécialisée 15 décembre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du CSA,

À l'occasion de ce dernier CSA de la Fonction spécialisée de l'année 2025, **Force Ouvrière Justice** souhaite, avant toute chose, adresser à l'ensemble des personnels ses vœux les plus sincères.

Dans un contexte de plus en plus contraint, marqué par une charge de travail croissante, des conditions d'exercice dégradées et un manque de reconnaissance persistant, **Force Ouvrière Justice** tient à saluer l'engagement, le professionnalisme et le sens du service public dont font preuve quotidiennement les agents.

Si nous sommes réunis aujourd'hui, c'est aussi et surtout parce que **Force Ouvrière Justice** a sollicité la tenue de cette instance spécialisée, à la suite du décès tragique de notre collègue élève, survenu le 8 novembre 2025.

Ce drame a profondément bouleversé l'ensemble de la communauté pénitentiaire et bien au-delà.

Face à un événement d'une telle gravité, **Force Ouvrière Justice** a demandé un retour d'expérience, un RETEX, indispensable pour analyser avec rigueur les circonstances de ce drame, identifier les failles éventuelles qu'elles soient organisationnelles, humaines ou institutionnelles et surtout mettre en place des mesures concrètes afin d'améliorer et renforcer le process.

Dans ce contexte particulièrement douloureux, **Force Ouvrière Justice** souligne les mesures mises en place, à savoir le soutien psychologique, l'accompagnement des collègues directement et indirectement concernés, le recueillement, ainsi que le soutien collectif exprimé au sein de l'établissement.

Le RETEX demandé ne doit pas être un exercice formel, mais un véritable outil de prévention.

Monsieur le président,

Force Ouvrière Justice veut être clair : la formation spécialisée, qui a succédé au CHSCT, a été diluée, tant dans sa forme que dans son fond.

Cette instance, censée protéger la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents, n'a plus aujourd'hui les moyens d'agir efficacement en prévention.

Force Ouvrière Justice l'avait dénoncé.

À cela s'ajoute une médecine de prévention gravement déficiente, insuffisamment dotée, incapable de répondre aux besoins réels des personnels.

C'est pourquoi **Force Ouvrière Justice** demande, pour l'exercice 2026, **la mise en place d'un véritable plan local de la santé**, construit avec les représentants du personnel, intégrant la prévention des risques psychosociaux, le suivi médical et la protection de la santé physique et mentale des agents. Et notamment **la mise à jour du DUERP** de notre établissement pénitentiaire.

La situation globale de l'établissement est alarmante.

Nous faisons face à un manque chronique d'effectifs, à une surpopulation carcérale galopante, près de 4900 personnes détenues, près de 180 % de densité carcérale, et près de 383 matelas au sol.

Quid de la réouverture du QCD ?

La charge de travail ne cesse d'augmenter, pendant que les moyens humains, eux, diminuent.

Dans ce contexte le mode dégradé, qui devait rester exceptionnel, est devenu la norme. Il est aujourd'hui banalisé et institutionnalisé.

Une politique de bienveillance suppose de l'écoute, du respect et un dialogue social réel.

Enfin, **Force Ouvrière Justice** rappelle qu'elle restera particulièrement vigilante sur les décisions de non-imputabilité au service.

La réglementation est claire : seul le Conseil Médical est compétent pour se prononcer. Toute procédure doit respecter la transparence, le

contradictoire et les droits des agents. Il n'y aura aucune tolérance sur ce point.

Force Ouvrière Justice regrette « l'hypothétique suppression » du repas de fin d'année traditionnellement offert aux équipes de nuit des 24 au 25 décembre et des 31 décembre au 1er janvier, sous le prétexte d'un gaspillage alimentaire constaté par la Direction.

Nous demandons **le maintien de ce repas pour cette année**, moment de convivialité essentiel. Nous rappelons que ce temps de partage garantit la cohésion au sein des équipes et des structures, contribuant ainsi au bon fonctionnement du service et au maintien d'un climat de travail respectueux.

Pour les années à venir, **Force Ouvrière Justice** souhaite la mise en place d'un **groupe de travail associant les représentants du personnel**, afin d'élaborer un repas amélioré, répondant aux attentes des agents tout en tenant compte des contraintes organisationnelles.

Force Ouvrière Justice restera vigilante, déterminée et combative pour défendre les droits des personnels pénitentiaires et obtenir des conditions de travail dignes, humaines et respectueuses de leur engagement quotidien.

Les membres FO Justice CSA FS local

V.LEFAIVRE
D.KANDASSAMY
F. WILLIAM
F. JUSTIN

C.FLEMING
L.LAURENCE
P.KHEDDAR
M.FAUNANT

Adresse du Bureau local : espace Aréna
07 avenue des Peupliers 91700 Fleury-Mérogis
Mails : mafleury@fojustice.fr
fo.ma-fleury@justice.fr

Tél Externe : 0169723240/41
Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 [Slp FO Fleury-Mérogis](#)

SLP FO Justice Fleury-Mérogis
Le 15 décembre 2025

